

DELIBERATION ATELIERS MÉDICIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 1^{er} mars 2022

Le premier mars deux mille vingt-deux, à huit heures trente, le Conseil d'administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué s'est tenu aux Ateliers Médicis, 4 allée Françoise Nguyen à Clichy-sous-Bois, sous la Présidence de Monsieur Thierry TUOT.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

L'État

Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles, Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France, *en visioconférence* ;

Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture, représenté par Monsieur Bertrand MUNIN, Sous-Directeur de la diffusion artistique et des publics, ministère de la Culture, *en visioconférence* ;

Monsieur Christopher MILES, Directeur général de la création artistique, ministère de la Culture, représenté par Monsieur Nicolas VERGNEAU, Inspecteur de la création artistique, ministère de la Culture, *en visioconférence* ;

Conseil Régional d'Île-de-France

Madame Anne-Louise MESADIEU, Conseillère régionale d'Île-de-France Présidente de la commission culture, *en visioconférence* ;

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Monsieur Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, *en visioconférence* ;

Métropole du Grand Paris

Madame Jacqueline BELHOMME, Conseillère métropolitaine, déléguée à la Culture et au Patrimoine, suppléante de Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, *en visioconférence* ;

L'EPT Grand Paris-Grand Est

Monsieur Rolin CRANOLY, 2^e Vice-président en charge de la politique de la ville, de l'habitat et du rayonnement culturel, *en visioconférence* ;

Ville de Montfermeil

Monsieur Serge CADIO, adjoint au Maire en charge des Politiques éducatives et culturelles, suppléant de Monsieur Xavier LEMOINE, Maire ;

Centre national d'art et de culture Georges Pompidou

Monsieur Laurent LEBON, Président du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou, représenté par Madame Charlotte BRUYERRE, Directrice générale adjointe du Centre Pompidou, *en visioconférence* ;

Personnalités qualifiées

Madame Émilie DELORME, *en visioconférence* ;

Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC, *en visioconférence* ;

Madame Valérie SENGHOR, *en visioconférence* ;
Monsieur Thierry TUOT, Président du Conseil d'administration, *en visioconférence* ;

Représentants du personnel

Monsieur Faisal DAALOUL ;
Monsieur Frank GRIMAUD ;

ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

L'État

Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de Région, Préfet de Paris, Région Île-de-France, pouvoir à Laurent ROTURIER, Directeur Régional des Affaires culturelles, Direction Régionale des Affaires culturelles d'Île-de-France ;

Madame Isabelle PANTÈBRE, Préfète à l'égalité des chances de Seine-Saint-Denis, pouvoir à Thierry TUOT, Président du Conseil d'administration ;

Ville de Paris

Monsieur Florian SITBON, Conseiller de Paris, pouvoir à Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC ;

Ville de Clichy-sous-Bois

Monsieur Olivier KLEIN, Maire, pouvoir à Jacqueline BELHOMME, Conseillère Métropolitaine déléguée à la Culture et au Patrimoine, suppléante du Président de la Métropole du Grand Paris ;

Académie de France à Rome – Villa Médicis

Monsieur Sam STOURDZE, Directeur de l'Académie de France à Rome – Villa Médicis, pouvoir à Charlotte BRUYERRE, Directrice générale adjointe du Centre Pompidou ;

Personnalités qualifiées

Madame Eugénie LEFEBVRE, pouvoir à Madame Valérie SENGHOR ;

Était également excusé Monsieur Daniel AUVERLOT, Recteur, Académie de Créteil, représenté par Jean-Jacques PAYSANT, Délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, Académie de Créteil ;

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Monsieur Lionel RENAUD, Chargé de mission Culture, Education, Langue et Intégration au cabinet de Madame Isabelle PANTÈBRE, Préfète déléguée à l'égalité des chances ;

Madame Séverine MAGRY, cheffe du département musique et danse de la DRAC d'Île-de-France ;

Madame Virginia GOLTMAN RIKOW, Cheffe du bureau des pratiques culturelles, ministère de la Culture ;

Monsieur François DEMAS, Conseiller culture au cabinet de Madame Valérie PECRESSE, Présidente de la Région d'Île-de-France ;

Monsieur Alpar OK, Chef du service Éducation artistique et culturelle et jeune création, Conseil Régional d'Île-de-France ;

Monsieur David RAYNAL, Directeur de la culture, du patrimoine, du sport et des loisirs au Conseil départemental de Seine-Saint-Denis ;

Madame Marine LAMBERT, Conseillère technique droits des femmes, lutte contre les discriminations, culture et Plume au Conseil départemental de Seine-Saint-Denis ;

Monsieur François ARLANDIS, Chargé de mission, Direction de l'attractivité, du développement de l'économie et du numérique, Métropole du Grand Paris ;

Monsieur Simon VANACKERE, Sous-directeur de la création artistique, Ville de Paris ;

Madame Graziella JACCOD, Directrice générale adjointe, Ville de Montfermeil ;

Monsieur Alain PRESTI, Inspecteur divisionnaire du Service de gestion comptable du Raincy.

Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Madame Cathy BOUVARD, Monsieur Renan BENYAMINA, Madame Juliette CALORI.

- Présents : 15

- Pouvoirs : 6
- Votants : 21

La séance est ouverte à huit heures trente par le Président du Conseil d'administration, Monsieur Thierry TUOT. Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Autorisation de passation d'un marché d'Ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) pour un montant supérieur aux seuils européens

Délibération n° **2022-03-147** du 1^{er} mars 2022 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis,

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements Publics de Coopération Culturelle ;

Vu l'arrêté n° 2015342-0024 du 8 décembre 2015 du Préfet de Région Ile-de-France portant création de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » ;

Vu l'arrêté n° 2017-02-24-007 du 24 février 2017 du Préfet de la Région Ile-de-France portant modification de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » en « Ateliers Médicis » ;

Vu les articles 3.2 et 6.1 du Règlement intérieur de l'EPCC, relatifs aux compétences du Conseil d'administration et du directeur de l'EPCC ;

Vu les articles R. 2124-2 du code de la commande publique ;

Considérant que, dans la perspective de la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre, un marché d'OPC permettrait d'assurer la coordination entre l'ensemble des intervenants et d'optimiser la réalisation de l'ouvrage,

La mission confiée par le Maître de l'ouvrage à l'intervenant chargé de l'OPC porte sur :

- L'organisation et la coordination générale des intervenants,
- L'ordonnancement et la planification de l'ensemble de l'opération lors des différentes phases du chantier,
- L'organisation et la coordination temporelle des études d'exécution,
- Le pilotage du chantier.

Montant prévisionnel du marché : 345 600 € TTC

Délais de la consultation

Date prévisionnelle de lancement de la consultation : **vendredi 25 mars**

Remise des offres : vendredi 22 avril

Analyse des offres : vendredi 29 avril

Désignation du prestataire et lancement de la mission : vendredi 6 mai (début de la phase APS)

Achèvement de la mission OPC : à la réception des travaux.

Après en avoir valablement délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **Autorise la Directrice à engager et publier le marché d'OPC,**
- **Autoriser la Directrice à signer ce marché à l'issue de la période de consultation.**

Votants : 21

Abstention : 0

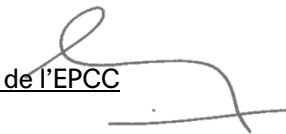
Contre : 0

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le 1^{er} mars 2022

Fait à Clichy-sous-Bois le 1^{er} mars 2022

Le Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

Thierry TUOT



DELIBERATION ATELIERS MÉDICIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 1^{er} mars 2022

Le premier mars deux mille vingt-deux, à huit heures trente, le Conseil d'administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué s'est tenu aux Ateliers Médicis, 4 allée Françoise Nguyen à Clichy-sous-Bois, sous la Présidence de Monsieur Thierry TUOT.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

L'État

Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles, Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France, *en visioconférence* ;

Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture, représenté par Monsieur Bertrand MUNIN, Sous-Directeur de la diffusion artistique et des publics, ministère de la Culture, *en visioconférence* ;

Monsieur Christopher MILES, Directeur général de la création artistique, ministère de la Culture, représenté par Monsieur Nicolas VERGNEAU, Inspecteur de la création artistique, ministère de la Culture, *en visioconférence* ;

Conseil Régional d'Île-de-France

Madame Anne-Louise MESADIEU, Conseillère régionale d'Île-de-France Présidente de la commission culture, *en visioconférence* ;

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Monsieur Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, *en visioconférence* ;

Métropole du Grand Paris

Jacqueline BELHOMME, Conseillère métropolitaine déléguée à la Culture et au Patrimoine, suppléante de Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, *en visioconférence* ;

L'EPT Grand Paris-Grand Est

Monsieur Rolin CRANOLY, 2^e Vice-président en charge de la politique de la ville, de l'habitat et du rayonnement culturel, *en visioconférence* ;

Ville de Montfermeil

Monsieur Serge CADIO, adjoint au Maire en charge des Politiques éducatives et culturelles, suppléant de Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil ;

Centre national d'art et de culture Georges Pompidou

Monsieur Laurent LEBON, Président du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou, représenté par Madame Charlotte BRUYERRE, Directrice générale adjointe du Centre Pompidou, *en visioconférence* ;

Personnalités qualifiées

Madame Émilie DELORME, *en visioconférence* ;

Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC, *en visioconférence* ;

Madame Valérie SENGHOR, *en visioconférence* ;
Monsieur Thierry TUOT, Président du Conseil d'administration, *en visioconférence* ;

Représentants du personnel

Monsieur Faisal DAALOUL ;
Monsieur Frank GRIMAUD ;

ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

L'État

Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de Région, Préfet de Paris, Région Île-de-France, pouvoir à Laurent ROTURIER, Directeur Régional des Affaires culturelles, Direction Régionale des Affaires culturelles d'Île-de-France ;

Madame Isabelle PANTÈBRE, Préfète à l'égalité des chances de Seine-Saint-Denis, pouvoir à Thierry TUOT, Président du Conseil d'administration ;

Ville de Paris

Monsieur Florian SITBON, Conseiller de Paris, pouvoir à Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC ;

Ville de Clichy-sous-Bois

Monsieur Olivier KLEIN, Maire, pouvoir à Jacqueline BELHOMME, Conseillère Métropolitaine déléguée à la Culture et au Patrimoine, suppléante du Président de la Métropole du Grand Paris ;

Académie de France à Rome – Villa Médicis

Monsieur Sam STOURDZE, Directeur de l'Académie de France à Rome – Villa Médicis, pouvoir à Charlotte BRUYERRE, Directrice générale adjointe du Centre Pompidou ;

Personnalités qualifiées

Madame Eugénie LEFEBVRE, pouvoir à Madame Valérie SENGHOR ;

Était également excusé Monsieur Daniel AUVERLOT, Recteur, Académie de Créteil, représenté par Jean-Jacques PAYSANT, Délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, Académie de Créteil ;

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Monsieur Lionel RENAUD, Chargé de mission Culture, Education, Langue et Intégration au cabinet de Madame Isabelle PANTÈBRE, Préfète déléguée à l'égalité des chances ;

Madame Séverine MAGRY, cheffe du département musique et danse de la DRAC d'Île-de-France ;

Madame Virginia GOLTMAN RIKOW, Cheffe du bureau des pratiques culturelles, ministère de la Culture ;

Monsieur François DEMAS, Conseiller culture au cabinet de Madame Valérie PECRESSE, Présidente de la Région d'Île-de-France ;

Monsieur Alpar OK, Chef du service Éducation artistique et culturelle et jeune création, Conseil Régional d'Île-de-France ;

Monsieur David RAYNAL, Directeur de la culture, du patrimoine, du sport et des loisirs au Conseil départemental de Seine-Saint-Denis ;

Madame Marine LAMBERT, Conseillère technique droits des femmes, lutte contre les discriminations, culture et Plume au Conseil départemental de Seine-Saint-Denis ;

Monsieur François ARLANDIS, Chargé de mission, Direction de l'attractivité, du développement de l'économie et du numérique, Métropole du Grand Paris ;

Monsieur Simon VANACKERE, Sous-directeur de la création artistique, Ville de Paris ;

Madame Graziella JACCOD, Directrice générale adjointe, Ville de Montfermeil ;

Monsieur Alain PRESTI, Inspecteur divisionnaire du Service de gestion comptable du Raincy.

Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Madame Cathy BOUVARD, Monsieur Renan BENYAMINA, Juliette CALORI.

- Pouvoirs : 6
- Votants : 21

La séance est ouverte à huit heures trente par le Président du Conseil d'administration, Monsieur Thierry TUOT. Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Compte de gestion et compte administratif 2021

Délibération n° **2022-03-148** du 10 mars 2020 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis,

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements Publics de Coopération Culturelle ;

Vu l'arrêté n° 2015342-0024 du 8 décembre 2015 du Préfet de Région d'Ile-de-France portant création de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » ;

Vu l'arrêté n° 2017-02-24-007 du 24 février 2017 du Préfet de Région d'Ile-de-France portant modification de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » en « Ateliers Médicis » ;

Vu les statuts de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Ateliers Médicis » ;

Vu le compte de gestion et le compte administratif 2021 des Ateliers Médicis présentés à l'appui de ce rapport (annexes n° 2 et 3).

Section d'exploitation

Produits d'exploitation 2021 : 5 636 185,29 €

<i>RECETTES</i>	<i>BP</i>	<i>report voté</i>	<i>Budget total</i>	<i>Réalisé hors enga.</i>	<i>Réalisé total</i>	<i>%Réalisé</i>
Fonctionnement	8 594 415,30		8 594 415,30	5 636 185,29	5 636 185,29	65,58
Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté	3 021 058,01		3 021 058,01			
Ch. - 013 Atténuations de charges	86 844,00		86 844,00	4 380,24	4 380,24	5,04
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	147 500,00		147 500,00	147 500,00	147 500,00	100,00
Ch. - 74 Subventions d'exploitation	5 147 188,00		5 147 188,00	5 188 850,00	5 188 850,00	100,81
Ch. - 75 Autres produits de gestion courante				2,00	2,00	
Ch. - 77 Produits exceptionnels				103 627,92	103 627,92	
Ch. - 78 Reprises sur amortissements et provisions	191 825,29		191 825,29	191 825,13	191 825,13	100,00

- **Contributions statutaires : 4 300 000 €**
 - Ministère de la Culture : 3 700 000 €
 - Région Ile-de-France : 150 000 €
 - Département de la Seine-Saint-Denis : 150 000 €
 - Ville de Paris : 150 000 €
 - Établissement Public Territorial Grand Paris-Grand Est : 50 000 €
 - Ville de Montfermeil : 50 000 €
 - Ville de Clichy-sous-Bois : 50 000 €

- **Les subventions aux projets : 888 852 €**
 - État – ministère de la Culture, Transat édition 2 : 700 000 €
 - Métropole du Grand Paris pour la Nuit blanche : 37 450 €
 - Mécénat Caisse des dépôts : 32 500 € pour En-dessous la forêt
 - État – ministère de la Culture / DRAC : 24 000 €
Saison 4 (2020 / 2021) du dispositif CLEA et pour deux résidences d'artistes
 - État – DRAC éducation aux médias : 12 500 €
 - Ville de Clichy-sous-Bois : 4 000 € CLEA
 - Ville de Montfermeil : 4 000 € CLEA
 - SGP : 25 000 € Nuit Blanche, projet Une ville de rêve
 - Caisse des Dépôts : 10 000 € pour Architecture du paysage
 - Seine-Saint-Denis Tourisme : 2 400 € pour des Ateliers artistiques
 - Divers autres projets : 37 000 €

- **Atténuation de charges : 4 380 €**

- **Produits exceptionnels pour 103 628 €, dont**
 - Subvention État : colos apprenantes, 12 000 €
 - Transitions pro Île-de-France : 12 612€
 - Et divers remboursements liés à l'aide à l'emploi.

A ces recettes s'ajoutent la quote-part sur subvention d'investissement : **147 500 €** ainsi que la reprise sur provision de **191 825 €**.

Au global, l'exécution recettes du Budget 2021 est conforme au budget voté avec un montant excédentaire de 62 828 €. Lors de l'année 2021, l'Établissement s'est attaché à répondre aux différents appels à projets correspondants à l'activité déployée et à nouer des partenariats.

Charges d'exploitation 2021 : 5 629 152 € et en incluant les RAR 21 : 8 111 500,25 €

<i>Dépenses</i>	<i>BP</i>	<i>Report voté</i>	<i>Budget total</i>	<i>Réalisé 2021</i>	<i>Restes à réaliser 2021</i>	<i>Total</i>	<i>%Réalisé</i>
Fonctionnement	5 982 485,13	2 611 930,17	8 594 415,30	5 629 152,54	2 482 347,71	8 111 500,25	68,42
Ch. - 011 Charges à caractère général	3 437 271,00	2 307 629,99	5 744 900,99	3 246 692,93	2 446 346,07	5 693 039,00	60,89
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	2 022 889,00	304 300,18	2 327 189,18	1 907 164,91	36 001,64	1 943 166,55	81,95
Ch. - 022 Dépenses imprévues	25 000,00		25 000,00				
Ch. - 023 Virement à la section d'investissement	20 314,00		20 314,00				
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	277 186,00		277 186,00	277 185,51		277 185,51	100,00
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	8 000,00		8 000,00	6 284,06		6 284,06	78,55
Ch. - 67 Charges exceptionnelles	191 825,13		191 825,13	191 825,13		191 825,13	100,00

Par type d'activité, il se décompose comme suit :

- **Activités artistiques : 2 710 687 € soit 48 % du budget réalisé**

Hors dépenses artistiques liées du chapitre 012 et restes à réaliser

Activités artistiques	2 710 687 €
Résidences et développement CEC	1 440 414 €
Regards du Grand Paris	139 704 €
Transat	470 095 €
Résidences locales - production	209 000 €
Diffusion/programmation - temps forts	275 038 €
Action culturelle	74 203 €
Campus	102 233 €

- **Administration générale : 352 671 €**

Hors dépenses artistiques liées du chapitre 012 et restes à réaliser

Administration générale	352 671 €
Fonctionnement établissement	196 647 €
<i>Fonctionnement du bâtiment</i>	156 024 €

- **Communication : 172 673 €, hors dépenses artistiques liées du chapitre 012 et restes à réaliser**

2021 a permis la réflexion et l'engagement d'une nouvelle identité visuelle déclinée sur l'ensemble des programmes artistiques ainsi que sur la communication institutionnelle. Les dépenses liées à la valorisation des programmes Création en cours ou Transat sont intégrées aux dépenses artistiques de ces programmes.

En 2021, les dépenses de personnel et frais assimilés sont répartis entre 1 607 861 € pour le personnel permanent de la structure 302 000 € pour le personnel directement lié aux activités artistiques.

Par rapport aux prévisions budgétaires, le chapitre enregistre une moindre consommation de 384 000 € correspondant à :

- L'aide gouvernementale apportée aux entreprises ne faisant pas appel au chômage partiel, durant les périodes de confinements et de couvre-feux, qui ont bénéficié d'un dégrèvement sur leurs cotisations sociales. Elle représente pour l'année 2021 : 117 250€,
- Le poste du Directeur technique budgété n'a pas été pourvu et représente un coût employeur de 95 000€ de la masse salariale,
- Le poste d'administrateur adjoint vacant depuis le 01 sept représente 26 300€
- Le remplacement du poste de Responsable de la Communication à un coût inférieur : 61 800€ au lieu de 86 400€ soit - 24 600€,
- La provision pour risque budgétée à 72 028 € et consommée partiellement pour 36 001 € soit une économie de 36 026 €,
- Le solde concerne les salaires des intermittents et intervenants artistiques budgétés mais non réalisés compte tenu des annulations liées à la crise sanitaire 84 824 €.

Restes à réaliser

Les Restes à réaliser en dépenses de fonctionnement sont répartis comme suit :

- Un montant total de 2 446 346 € au chapitre 011 :

Regards du Grand Paris	100 000 €
Création en cours 6	2 000 000 €
Ouvrage Transat 2	50 000 €
Ouvrage CEC 5 et développement	47 045 €
Regards du Grand Paris 4 et 5	61 089 €

Campus	25 000 €
Résidences locales	74 895 €
Pratique artistique	4 624 €
Communication	35 374 €
Fonctionnement général	47 318 €
Chapitre 12	
Provision sociale et autres	36 002 €
TOTAL Restes à réaliser	2 482 348 €

Pour Création en cours la majeure partie des dépenses concerne l'édition 6 de ce programme pour lequel, les recettes sont perçues dès l'engagement des actions à l'automne de chaque année scolaire et la réalisation s'échelonne jusqu'en juillet de l'année suivante.

Au regard de l'exécution des dépenses et recettes de la section de fonctionnement, un excédent net de 545 743 € est ainsi dégagé et permettra d'alimenter le budget 2022.

Section d'investissement

Recettes

Elles sont alimentées par les opérations d'ordre constituées des amortissements pour 277 185 € et 190 125 € de régularisation de TVA qui sont inscrits en dépenses de fonctionnement et donc en recettes d'investissement afin de financer cette section. S'ajoute la subvention du Plan de relance État 2021 pour le Futur Lieu.

<i>Recettes</i>	<i>BP</i>	<i>Report voté</i>	<i>Budget total</i>	<i>Réalisé hors enga.</i>	<i>Réalisé total</i>	<i>%Réalisé</i>
Investissement	3 487 625,14		3 487 625,14	2 451 710,65	2 451 710,65	70,30
Ch. - 021 Virement de la section d'exploitation	20 314,00		20 314,00			
Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	277 186,00		277 186,00	277 185,51	277 185,51	100,00
Ch. - 40 Dotations, fonds divers et réserves	190 125,14		190 125,14	190 125,14	190 125,14	100,00
Ch. - 13 Subventions d'investissement	3 000 000,00		3 000 000,00	1 984 400,00	1 984 400,00	66,15

Dépenses

Ont été exécutés en 2021 :

- Pour le futur Lieu, la programmation et une partie du marché d'assistance à Maîtrise d'ouvrage ;
- Pour l'activité de l'établissement : le renouvellement de matériel informatique ainsi que du matériel scénique ;
- Le reste concerne les opérations de transfert entre sections et notamment la quote-part des subventions relatives au Lieu Éphémère.

<i>Dépenses</i>	<i>BP</i>	<i>Report voté</i>	<i>Budget total</i>	<i>Réalisé 2021</i>	<i>Restes à réaliser 2021</i>	<i>Total</i>	<i>%Réalisé</i>
Investissement	3 379 245,94	108 379,20	3 487 625,14	328 967,27	1 918 720,38	2 247 687,65	23,97
Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement r	81 745,94		81 745,94				
Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	147 500,00		147 500,00	147 500,00		147 500,00	100,00
Ch. - 20 Immobilisations incorporelles	3 050 000,00	98 112,00	3 148 112,00	126 050,48	1 896 926,48	2 022 976,96	19,33
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	100 000,00	10 267,20	110 267,20	55 416,79	21 793,90	77 210,69	70,02
Ch. - 27 Autres immobilisations financières							

Par ailleurs, les **Reste à réaliser des dépenses investissement 2021 s'élèvent à 1 918 720 €.** et concernent essentiellement le reliquat de crédits du futur lieu.

Le solde des dépenses et recettes en Investissement est de 122 277 €. Il correspond à la volonté de provisionner des crédits assurant un autofinancement destiné aux travaux pour le futur Lieu.

Résultat

Le résultat du compte administratif des Ateliers Médicis pour l'année 2020 se présente comme suit :

Exécution 2021		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2021	5 629 152,54 €	5 636 185,29 €	7 032,75 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2020)		3 021 058,01 €	3 021 058,01 €
	Résultat à affecter		3 028 090,76 €	
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2021	328 967,27 €	2 451 710,65 €	2 122 743,38 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2020)	81 745,94 €		
	Solde global d'exécution		2 040 997,44 €	
Restes à réaliser au 31 décembre 2021	Fonctionnement	2 482 347,71 €	0,00 €	(2 482 347,71 €)
	Investissement	1 918 720,38 €	0,00 €	(1 918 720,38 €)
Résultats cumulés 2021 (y compris RAR en Ft et Inv)		10 440 933,84 €	11 108 953,95 €	668 020,11 €
Reprise 2022	Excédent Investissement		122 277,06 €	
	Report en fonctionnement en Recettes		545 743,05 €	
		Disponible/2022	668 020,11 €	

Le résultat cumulé en 2021 et disponible pour l'exercice 2021 est donc de 668 020,11 € ; il est repris au budget primitif.

Après en avoir valablement délibéré, le Conseil d'administration :

- Approuve le compte de gestion,
- Adopte le compte administratif 2021 de l'EPCC Ateliers Médicis, ce dernier étant conforme au premier.

Votants : 21

Abstention : 1

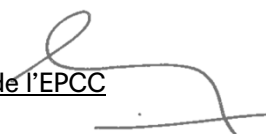
Contre : 0

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le 1^{er} mars 2022

Fait à Clichy-sous-Bois le 1^{er} mars 2022

Le Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

Thierry TUOT



DELIBERATION ATELIERS MÉDICIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 1^{er} mars 2022

Le premier mars deux mille vingt-deux, à huit heures trente, le Conseil d'administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué s'est tenu aux Ateliers Médicis, 4 allée Françoise Nguyen à Clichy-sous-Bois, sous la Présidence de Monsieur Thierry TUOT.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

L'État

Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles, Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France, *en visioconférence* ;

Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture, représenté par Monsieur Bertrand MUNIN, Sous-Directeur de la diffusion artistique et des publics, ministère de la Culture, *en visioconférence* ;

Monsieur Christopher MILES, Directeur général de la création artistique, ministère de la Culture, représenté par Monsieur Nicolas VERGNEAU, Inspecteur de la création artistique, ministère de la Culture, *en visioconférence* ;

Conseil Régional d'Île-de-France

Madame Anne-Louise MESADIEU, Conseillère régionale d'Île-de-France Présidente de la commission culture, *en visioconférence* ;

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Monsieur Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, *en visioconférence* ;

Métropole du Grand Paris

Madame Jacqueline BELHOMME, Conseillère métropolitaine déléguée à la Culture et au Patrimoine, suppléante de Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, *en visioconférence* ;

L'EPT Grand Paris-Grand Est

Monsieur Rolin CRANOLY, 2^e Vice-président en charge de la politique de la ville, de l'habitat et du rayonnement culturel, *en visioconférence* ;

Ville de Montfermeil

Monsieur Serge CADIO, adjoint au Maire en charge des Politiques éducatives et culturelles, suppléant de Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil ;

Centre national d'art et de culture Georges Pompidou

Monsieur Laurent LEBON, Président du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou, représenté par Madame Charlotte BRUYERRE, Directrice générale adjointe du Centre Pompidou, *en visioconférence* ;

Personnalités qualifiées

Madame Émilie DELORME, *en visioconférence* ;

Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC, *en visioconférence* ;

Madame Valérie SENGHOR, *en visioconférence* ;
Monsieur Thierry TUOT, Président du Conseil d'administration, *en visioconférence* ;

Représentants du personnel

Monsieur Faisal DAALOUL ;
Monsieur Frank GRIMAUD ;

ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

L'État

Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de Région, Préfet de Paris, Région Île-de-France, pouvoir à Laurent ROTURIER, Directeur Régional des Affaires culturelles, Direction Régionale des Affaires culturelles d'Île-de-France ;

Madame Isabelle PANTÈBRE, Préfète à l'égalité des chances de Seine-Saint-Denis, pouvoir à Thierry TUOT, Président du Conseil d'administration ;

Ville de Paris

Monsieur Florian SITBON, Conseiller de Paris, pouvoir à Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC ;

Ville de Clichy-sous-Bois

Monsieur Olivier KLEIN, Maire, pouvoir à Jacqueline BELHOMME, Conseillère Métropolitaine déléguée à la Culture et au Patrimoine, suppléante du Président de la Métropole du Grand Paris ;

Académie de France à Rome – Villa Médicis

Monsieur Sam STOURDZE, Directeur de l'Académie de France à Rome – Villa Médicis, pouvoir à Charlotte BRUYERRE, Directrice générale adjointe du Centre Pompidou ;

Personnalités qualifiées

Madame Eugénie LEFEBVRE, pouvoir à Madame Valérie SENGHOR ;

Était également excusé Monsieur Daniel AUVERLOT, Recteur, Académie de Créteil, représenté par Jean-Jacques PAYSANT, Délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, Académie de Créteil ;

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Monsieur Lionel RENAUD, Chargé de mission Culture, Education, Langue et Intégration au cabinet de Madame Isabelle PANTÈBRE, Préfète déléguée à l'égalité des chances ;

Madame Séverine MAGRY, cheffe du département musique et danse de la DRAC d'Île-de-France ;

Madame Virginia GOLTMAN RIKOW, Cheffe du bureau des pratiques culturelles, ministère de la Culture ;

Monsieur François DEMAS, Conseiller culture au cabinet de Madame Valérie PECRESSE, Présidente de la Région d'Île-de-France ;

Monsieur Alpar OK, Chef du service Éducation artistique et culturelle et jeune création, Conseil Régional d'Île-de-France ;

Monsieur David RAYNAL, Directeur de la culture, du patrimoine, du sport et des loisirs au Conseil départemental de Seine-Saint-Denis ;

Madame Marine LAMBERT, Conseillère technique droits des femmes, lutte contre les discriminations, culture et Plume au Conseil départemental de Seine-Saint-Denis ;

Monsieur François ARLANDIS, Chargé de mission, Direction de l'attractivité, du développement de l'économie et du numérique, Métropole du Grand Paris ;

Monsieur Simon VANACKERE, Sous-directeur de la création artistique, Ville de Paris ;

Madame Graziella JACCOD, Directrice générale adjointe, Ville de Montfermeil ;

Monsieur Alain PRESTI, Inspecteur divisionnaire du Service de gestion comptable du Raincy.

Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Madame Cathy BOUVARD, Monsieur Renan BENYAMINA, Madame Françoise PATRIGEON, Madame Juliette CALORI.

- Présents : 15

- Pouvoirs : 6
- Votants : 21

La séance est ouverte à huit heures trente par le Président du Conseil d'administration, Monsieur Thierry TUOT. Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Affectation du résultat 2021

Délibération n° **2022-03-149** du 1^{er} mars 2022 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis,

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements Publics de Coopération Culturelle ;

Vu l'arrêté n° 2015342-0024 du 8 décembre 2015 du Préfet de Région Ile-de-France portant création de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » ;

Vu l'arrêté n° 2017-02-24-007 du 24 février 2017 du Préfet de la Région Ile-de-France portant modification de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » en « Ateliers Médicis » ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2311-5 et R. 2221-48-1 relatifs à l'affectation des résultats, et à leur reprise anticipée,

Vu l'état des Restes à Réaliser au 31 décembre 2021,

Vu la balance et le tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable,

Considérant le projet de l'EPCC ATELIERS MEDICIS pour l'exercice 2022,

Conformément à l'instruction comptable, le conseil d'administration doit décider de l'emploi du résultat excédentaire en report de fonctionnement et/ou son affectation en section d'investissement, pour tout ou partie selon les règles exposées ci-après.

Le résultat apparaissant au compte administratif, sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice. Il n'est pas tenu compte des restes à réaliser de la section de fonctionnement.

Seul, le cas échéant, le besoin de financement de la section d'investissement est corrigé, le cas échéant des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes.

Le résultat cumulé excédentaire doit être affecté en priorité :

- A la couverture du besoin de financement constaté en section d'investissement (compte 1068),
- Pour le solde et selon la décision du conseil d'administration, en excédent de fonctionnement reporté (002) ou encore en dotation complémentaire de la section d'investissement.

24/02/2022	Délibération d'Affectation du Résultat	1 / 1
------------	---	-------

Conseil d'Administration vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	81 745,94
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	3 021 058,01

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	2 122 743,38
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	7 032,75

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	1 918 721,38
En recettes pour un montant de :	0,00

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0,00
---	------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil d'Administration, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0,00
--	------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	3 028 090,00
--	--------------

Le compte administratif 2021 présente :

- Un résultat de fonctionnement cumulé de : 3 028 090,76 €
- Un solde global d'exécution en section d'investissement cumulé de : 2 040 997,44 €

En section d'investissement, il n'apparaît pas de besoin de financement, il n'est donc pas nécessaire de procéder à une affectation au compte 1068,

Après en avoir valablement délibéré, le Conseil d'administration :

- **Affecte la totalité du résultat de fonctionnement, soit 3 021 090,76 €, en recettes de fonctionnement au compte 002 pour l'exercice 2022.**

Votants : 21

Abstention : 1

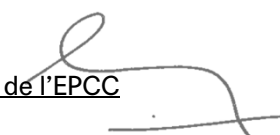
Contre : 0

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le 1^{er} mars 2022

Fait à Clichy-sous-Bois le 1^{er} mars 2022

Le Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

Thierry TUOT



DELIBERATION ATELIERS MÉDICIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 1^{er} mars 2022

Le premier mars deux mille vingt-deux, à huit heures trente, le Conseil d'administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué s'est tenu aux Ateliers Médicis, 4 allée Françoise Nguyen à Clichy-sous-Bois, sous la Présidence de Monsieur Thierry TUOT.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

L'État

Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles, Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France, *en visioconférence* ;

Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture, représenté par Monsieur Bertrand MUNIN, Sous-Directeur de la diffusion artistique et des publics, ministère de la Culture, *en visioconférence* ;

Monsieur Christopher MILES, Directeur général de la création artistique, ministère de la Culture, représenté par Monsieur Nicolas VERGNEAU, Inspecteur de la création artistique, ministère de la Culture, *en visioconférence* ;

Conseil Régional d'Île-de-France

Madame Anne-Louise MESADIEU, Conseillère régionale d'Île-de-France Présidente de la commission culture, *en visioconférence* ;

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Monsieur Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, *en visioconférence* ;

Métropole du Grand Paris

Madame Jacqueline BELHOMME, Conseillère métropolitaine déléguée à la Culture et au Patrimoine, suppléante de Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, *en visioconférence* ;

L'EPT Grand Paris-Grand Est

Monsieur Rolin CRANOLY, 2^e Vice-président en charge de la politique de la ville, de l'habitat et du rayonnement culturel, *en visioconférence* ;

Ville de Montfermeil

Monsieur Serge CADIO, adjoint au Maire en charge des Politiques éducatives et culturelles, suppléant de Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil ;

Centre national d'art et de culture Georges Pompidou

Monsieur Laurent LEBON, Président du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou, représenté par Madame Charlotte BRUYERRE, Directrice générale adjointe du Centre Pompidou, *en visioconférence* ;

Personnalités qualifiées

Madame Émilie DELORME, *en visioconférence* ;

Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC, *en visioconférence* ;

Madame Valérie SENGHOR, *en visioconférence* ;
Monsieur Thierry TUOT, Président du Conseil d'administration, *en visioconférence* ;

Représentants du personnel

Monsieur Faisal DAALOUL ;
Monsieur Frank GRIMAUD ;

ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

L'État

Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de Région, Préfet de Paris, Région Île-de-France, pouvoir à Laurent ROTURIER, Directeur Régional des Affaires culturelles, Direction Régionale des Affaires culturelles d'Île-de-France ;

Madame Isabelle PANTÈBRE, Préfète à l'égalité des chances de Seine-Saint-Denis, pouvoir à Thierry TUOT, Président du Conseil d'administration ;

Ville de Paris

Monsieur Florian SITBON, Conseiller de Paris, pouvoir à Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC ;

Ville de Clichy-sous-Bois

Monsieur Olivier KLEIN, Maire, pouvoir à Jacqueline BELHOMME, Conseillère Métropolitaine déléguée à la Culture et au Patrimoine, suppléante du Président de la Métropole du Grand Paris ;

Académie de France à Rome – Villa Médicis

Monsieur Sam STOURDZE, Directeur de l'Académie de France à Rome – Villa Médicis, pouvoir à Charlotte BRUYERRE, Directrice générale adjointe du Centre Pompidou ;

Personnalités qualifiées

Madame Eugénie LEFEBVRE, pouvoir à Madame Valérie SENGHOR ;

Était également excusé Monsieur Daniel AUVERLOT, Recteur, Académie de Créteil, représenté par Jean-Jacques PAYSANT, Délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, Académie de Créteil ;

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Monsieur Lionel RENAUD, Chargé de mission Culture, Education, Langue et Intégration au cabinet de Madame Isabelle PANTÈBRE, Préfète déléguée à l'égalité des chances ;

Madame Séverine MAGRY, cheffe du département musique et danse de la DRAC d'Île-de-France ;

Madame Virginia GOLTMAN RIKOW, Cheffe du bureau des pratiques culturelles, ministère de la Culture ;

Monsieur François DEMAS, Conseiller culture au cabinet de Madame Valérie PECRESSE, Présidente de la Région d'Île-de-France ;

Monsieur Alpar OK, Chef du service Éducation artistique et culturelle et jeune création, Conseil Régional d'Île-de-France ;

Monsieur David RAYNAL, Directeur de la culture, du patrimoine, du sport et des loisirs au Conseil départemental de Seine-Saint-Denis ;

Madame Marine LAMBERT, Conseillère technique droits des femmes, lutte contre les discriminations, culture et Plume au Conseil départemental de Seine-Saint-Denis ;

Monsieur François ARLANDIS, Chargé de mission, Direction de l'attractivité, du développement de l'économie et du numérique, Métropole du Grand Paris ;

Monsieur Simon VANACKERE, Sous-directeur de la création artistique, Ville de Paris ;

Madame Graziella JACCOD, Directrice générale adjointe, Ville de Montfermeil ;

Monsieur Alain PRESTI, Inspecteur divisionnaire du Service de gestion comptable du Raincy.

Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Madame Cathy BOUVARD, Monsieur Renan BENYAMINA, Madame Françoise PATRIGEON, Madame Juliette CALORI.

- Présents : 15

- Pouvoirs : 6
- Votants : 21

La séance est ouverte à huit heures trente par le Président du Conseil d'administration, Monsieur Thierry TUOT. Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Budget primitif 2022

Délibération n° **2022-03-150** du 1^{er} mars 2022 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis,

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements Publics de Coopération Culturelle ;

Vu l'arrêté n° 2015342-0024 du 8 décembre 2015 du Préfet de Région Ile-de-France portant création de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » ;

Vu l'arrêté n° 2017-02-24-007 du 24 février 2017 du Préfet de la Région Ile-de-France portant modification de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » en « Ateliers Médicis » ;

Vu le Débat d'orientation Budgétaire tenu par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 11 janvier 2022, délibération N° 2022-01-146 ;

Considérant que l'EPCC doit voter son budget primitif afin d'engager régulièrement ses dépenses et encaisser les recettes relatives aux services rendus ;

Vu la proposition de budget jointe en annexe ;

Considérant le projet de la directrice de l'EPCC ATELIERS MEDICIS ;

Les Ateliers Médicis, Établissement public de coopération culturelle, sont constitués sous forme d'un Établissement public à caractère industriel et commercial.

Le budget présenté tient donc compte de toutes les dépenses auxquelles l'établissement aura à faire face en 2022, et qui ont été esquissées, le 11 janvier 2022, lors du débat d'orientation budgétaire.

Les sommes présentées ci-dessous reprennent les propositions nouvelles et le solde net de l'exercice 2021, en financement complémentaire. S'y ajouteront, dès ce budget primitif, les Restes à réaliser.

L'exercice 2022 devrait être marqué par les événements suivants :

- La réédition du festival TRANSAT,
- La production d'une ambitieuse exposition consacrée aux cinq premières années de la Commande photographique nationale des Regards du Grand Paris,
- Le développement de La Renverse et la structuration du Campus,
- La signature du marché de maîtrise d'œuvre pour le futur équipement.

I. Recettes de fonctionnement

Pour l'année 2022, les recettes prévisionnelles estimées au moment du débat d'orientation budgétaire, hors reprise de l'excédent de 2021, et hors quote-part sur subvention d'investissement, s'élèvent à **5 636 500 €**. Ces recettes sont en augmentation, par rapport à l'année 2021, les recettes prévisionnelles étaient de 5 425 857 € au BP21. La hausse est essentiellement due à de nouvelles recettes, confirmées ou recherchées, fléchées sur le financement de l'école La Renverse et de l'exposition des Regards du Grand Paris.

Les produits sont ainsi projetés :

- **Contributions statutaires : 4 300 000 €**
 - Ministère de la Culture : 3 700 000 €
 - Région Ile-de-France : 150 000 €
 - Département de la Seine-Saint-Denis : 150 000 €
 - Ville de Paris : 150 000 €
 - Établissement Public Territorial Grand Paris-Grand Est : 50 000 €
 - Ville de Montfermeil : 50 000 €
 - Ville de Clichy-sous-Bois : 50 000 €

- **Subventions affectées à des projets : 1 336 500 €**
 - Transat (troisième promotion) : 700 000 €
 - Exposition Regards du Grand Paris : 280 000 €
 - Centre national des Arts plastiques : 200 000 € (dont 50K de la DGCA)
 - Métropole du Grand Paris : 80 000 €
 - La RENVERSE : 225 000 €
 - Fondation de France (à confirmer) : 100 000 €
 - ENSAD : 25 000 €
 - Autres financements : 130 000 €
 - Autres subventions Projets Artistiques : 131 500 €
 - Ministère de la culture (DRAC) éducation média : 29 500 €
 - Contrat Local d'Éducation Artistique : 32 000 €
 - Fondation Siemens : 40 000 €
 - Métropole du Grand Paris Nuit blanche : 30 000 €

C'est ainsi que pour la section de fonctionnement le montant des recettes est de 5 784 000 €, en intégrant la quote-part de la subvention d'investissement sur le lieu actuel, pour un montant de 147 500 €.

En intégrant l'excédent de fonctionnement 2021 net de 545 743 €, les recettes nouvelles disponibles pour assurer l'activité de l'établissement s'élèvent à 6 329 743 €.

II. Dépenses de fonctionnement

a. Ateliers en ordre de marche

Les dépenses de personnel permanent - 1 682 563 €

Les dépenses de personnel sont en légère hausse par rapport aux prévisions 2021 (1 670 000€), ce qui s'explique par l'affectation d'un ETP sur l'exposition Regards du Grand Paris. L'équipe de production s'étoffe également peu à peu afin d'accompagner la montée en charge de l'activité ; elle est à présent composée d'un responsable de pôle, de 4 chargés de production pour le programme Création en cours et de 2 chargés de production résidences et festivals. Des évolutions de l'organisation générale sont à venir et pourraient se traduire par la création d'un poste supplémentaire. Des modifications du tableau des emplois voté lors du dernier BP seront proposées afin d'accompagner ces changements.

Personnel CDD équipe transat 83 904 €

Les dépenses de personnel liées au festival de résidence Transat sont identifiées séparément ; elles correspondent à plusieurs missions de coordination générale, de prospection des lieux d'accueil des résidences, de suivi de production des résidences. 40 000 € correspondent aux missions des chargés de production, dont l'essentiel se déroule sur le terrain.

Le fonctionnement de l'établissement et du lieu 377 053 €

Les dépenses sont stables par rapport au BP 21. Les Ateliers Médicis occupent le lieu éphémère depuis trois années, permettant ainsi de bien maîtriser et prévoir son coût de fonctionnement.

Les Ateliers Médicis investissent de nouveaux lieux afin de répondre aux besoins en hébergement et en espaces de travail techniques et artistiques ; un nouvel appartement et un local d'activité sont ainsi loués en plus des locaux loués jusqu'à présent.

Par ailleurs, dans une logique de structuration progressive de l'établissement, plusieurs missions de prestations de conseil et d'accompagnement sont prévues en 2022, en particulier pour

- mettre en place une stratégie de développement économique ;
- organiser et phaser la montée en charge administrative et budgétaire jusqu'à 2026 ;
- affiner la stratégie de communication institutionnelle.

Opérations financières – 320 000 €

Elles concernent les amortissements et dépenses imprévus. Pour 2022, il n'est pas nécessaire de doter la ligne afférente au virement à la section d'investissement compte tenu des différentes dotations.

b. Communication et développement

Communication - 300 000€

Les précédents budgets distinguaient la communication générale de l'établissement et les dépenses de communication par projet. Par souci de lisibilité, il est proposé de présenter conjointement ces différentes dépenses. En 2021, le budget de communication général de l'établissement s'élevait à 140K€, et les dépenses liées à Création en cours et Transat respectivement à 85k et 42K€. 30 000 € étaient affectées à la communication de DETER, des chroniques documentaires, etc. Les dépenses sont donc projetées constantes en 2022. Nous prévoyons sur ce poste une montée en charge progressive, dans la mesure où il ne correspond pour l'instant qu'à environ 5% du budget de fonctionnement de l'établissement.

Missions 2025 – 150 000€

La conduite de l'opération de construction du futur équipement engendre des dépenses de fonctionnement qui n'intègrent pas le budget de l'opération, dont le détail est présenté avec la section d'investissement. C'est le cas d'une mission d'assistance au pilotage de la maîtrise d'ouvrage, qui se poursuivra en 2022. Par ailleurs, nous souhaitons recourir aux services d'une agence spécialisée dans la recherche de mécénat, qui pourra déployer son travail dès la désignation du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre au mois de mai. Le coût de cette mission n'est pas encore complètement précisé. Une enveloppe permet également sur cette ligne de poursuivre la démarche de concertation et de mobilisation des habitants.

c. Dépenses artistiques

Les programmes nationaux de résidence

Les résidences d'artistes constituent le cœur de l'activité des Ateliers Médicis, à Clichy-sous-Bois et Montfermeil comme sur l'ensemble du territoire national. Ces dernières, dont les objectifs et les modalités sont définis avec le ministère de la Culture, représentent une dépense de 1 792 223 €.

- Résidences Création en Cours 1 254 000€

Comme en 2021, ce sont 111 résidences dotées d'une allocation de 11 000€ qui sont organisées dans autant d'écoles situées partout en France, en particulier dans les territoires ruraux. Les 1 221 000€ correspondant sont ici complétés de 33 000€ pour des dépenses liées à des

cotisations et déplacements d'artistes dans les territoires d'outre-mer. Dans un souci de cohérence, 27 000€ qui étaient inscrits sur cette ligne dans le BP 21 pour des interventions d'artistes à Clichy-sous-Bois et Montfermeil ont été déplacés dans le budget d'action culturelle.

- Développement Création en Cours 136 000€

L'accompagnement et la formation des artistes Création en cours est une priorité. Ils et elles sont en particulier accueillis pour deux jours de préparation en amont de leurs résidences. Plusieurs autres actions permettent le partage d'expériences et la montée en compétences. Des apports en production complémentaires peuvent également être mobilisés pour poursuivre ou finaliser certains projets de résidence.

- Résidences Regards du Grand Paris 90 000€

Chaque année, ce sont six bourses de résidence de 15 000€ qui sont attribuées aux lauréat.es de la commande photographique des Regards du Grand Paris, pour un montant total de 90 000€.

- Transat 400 000€

La deuxième édition du festival de résidences Transat a permis de consolider le format de cet événement, qui permet le déploiement d'une centaine de projets de création et de transmission artistique dans des lieux non culturels partout en France – centres sociaux, EHPAD, maisons d'accueil, etc. 400 000 € sont directement affectés aux projets artistiques, soit une moyenne de 4000€ par projet. Le reste du budget Transat (300 000€) est dédié au personnel spécifiquement recruté, aux déplacements et à la communication.

L'activité aux Ateliers Médicis

- Résidences locales 300 000€

En 2021, le budget consacré aux résidences artistiques à Clichy-sous-Bois et Montfermeil avait été voté à hauteur de 282 000€. Plusieurs projets financés en 2020 s'étaient en effet déployés tout au long de l'année 2021 en raison du confinement et n'affectaient donc pas le budget voté pour cet exercice. En 2022, nous prévoyons un retour au niveau de 300 000 € ; il est notamment permis par des recettes fléchées sur les résidences, comme le soutien de la fondation Siemens pour un total de 40 000€. Les deux résidences financées dans le cadre du CLEA (32K€) sont également financées sur cette ligne.

- Diffusion/Programmation 340 000€

Si les Ateliers Médicis concentrent leur activité sur la création, de nombreux temps de rencontre entre les habitants et les artistes ont lieu tout au long de l'année. Il s'agit en particulier des festivals TYPO et VOST, de l'été des Ateliers et de Nuit blanche. Ce budget est en hausse de 10% afin de prendre en compte la nécessité d'une ouverture régulière et généreuse du lieu, avec par exemple des concerts ou soirées musicales mensuelles. Le financement de la prochaine Nuit blanche est également d'ores et déjà prévu, tout comme les actions de coopération internationale Clichycago ou la programmation en ligne L'Autre Expo.

- Ateliers artistiques/Actions culturelles 70 000€

Le budget de l'action culturelle se décompose comme chaque année

- des stages de pratique artistique amateur qui ont lieu durant les vacances scolaires ; la plupart d'entre eux sont animés par des artistes repérés parmi les résidences Création en cours
- des ateliers artistiques réguliers, les « communautés créatives », autour de la photo, de la couture, de la mode, de l'écriture.
- des tournées de spectacles et propositions artistiques dans les écoles et lieux partenaires des Ateliers Médicis sur le territoire
- de colos créatives prévues pendant les vacances d'été.

- Campus 287 223€

Le Campus des Ateliers Médicis regroupe un ensemble d'actions pilotées ou soutenues par les Ateliers Médicis, afin de repérer et d'accompagner des artistes aux trajectoires plus diverses, en

particulier issus des territoires périphériques ou autodidactes. Les Ateliers Médicis continuent de contribuer à l'action de l'école Kourtrajmé sur le territoire à hauteur de 75 000€ et accompagnent, dans cette même logique, plusieurs porteurs de projet habitant ou ayant un lien avec le territoire (dans le cadre de l'incubateur).

Par ailleurs, l'école expérimentale mise en place avec l'Ecole nationale supérieure des Arts décoratifs – La Renverse – rentrera dans une nouvelle phase avec le lancement du cursus à temps complet. Ce développement explique la montée en charge importante du volet campus, qui devrait être partiellement compensé par des recettes nouvelles ; des échanges sont en cours et relativement avancés avec la Fondation de France et la Métropole du Grand Paris.

L'exposition des Regards du Grand Paris

Comme indiqué en introduction, les Ateliers Médicis produisent l'exposition des cinq premières années de la Commande photographique des Regards du Grand Paris. L'ambition est forte puisque celle-ci se déclinera aux Magasins généraux à Pantin, où seront présentés les tirages entrés dans les collections du Fonds national d'art contemporain, mais aussi dans une trentaine de sites dans le Grand Paris, via des affichages extérieurs, des partenariats avec des institutions culturelles, etc. Sans compter un certain nombre d'apports en industrie (grande salle des magasins généraux, personnel valorisé, etc.), le budget de l'exposition est d'un peu plus de 500 000€, dont 60 000€ ont déjà été engagés en 2021.

C'est ainsi que 440 000 € sont donc inscrits en dépenses en 2022. A ce jour, 280 000 € de recettes (CNAP, Métropole du Grand Paris) couvrent en partie cette dépense.

III. Dépenses d'investissement

L'essentiel des besoins en investissement est lié au Futur lieu. 2021 fut l'année de finalisation du programme définitif, du lancement des marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage, des études avant recrutement de la maîtrise d'œuvre et du concours d'architecture. En 2022, le marché de maîtrise d'œuvre sera signé et accompagné d'un certain nombre de nouvelles études préparatoires. Un marché sera également passé pour une mission OPC (Ordonnancement, Pilotage, et Coordination du chantier).

C'est ainsi que pour le futur lieu en 2022 sont proposés :

- 3 000 000 € qui correspond à une subvention attendue au titre du plan de relance État 2022 ;
- 119 777 €, en provision pour l'autofinancement par l'établissement du futur lieu.

Sont également prévus des investissements sur fonds propres :

- Investissements liés à la mise à l'amélioration du bâtiment 100 000€
- Investissements liés au matériel scénique et au matériel informatique 50 000€.

Par ailleurs, nous inscrivons la quote-part de subvention en investissement correspondant en fait l'amortissement des subventions du Lieu Éphémère.

IV. Recettes d'investissement

L'établissement ne bénéficie pas de subventions d'équipement couvrant les besoins annuels, scéniques ou de bon fonctionnement. Il est ainsi appelé à financer sur fonds propres le renouvellement du matériel ou les nouveaux investissements.

Pour l'année 2022, les recettes prévisionnelles ont pour origine l'excédent d'investissement 2021, la subvention d'investissement pour le futur lieu évoqué ci-dessus ainsi que les amortissements.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		TOTAL
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	50 000,00 €
	Futur lieu PR21	- €
	Futur lieu PR22	3 000 000,00 €
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	100 000,00 €
chapitre D 22	Immobilisations reçues en affectation	- €
chapitre D 23	Immobilisations en cours	119 777,06 €
Total des opérations d'équipement		
Total des dépenses d'équipement		3 269 777,06 €
chapitre D 10	Dotations, fonds divers et réserves	- €
chapitre D 13	Subventions d'investissement	147 500,00 €
chapitre D 16	Emprunts et dettes assimilées	- €
chapitre D 27	Autres immobilisations financières	- €
Total des dépenses financières		147 500,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement		3 417 277,06 €
chapitre D 040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	
chapitre D 041	Opérations patrimoniales	
Total des dépenses d'ordre d'investissement		
Total des dépenses d'investissement		3 417 277,06 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
chapitre R 13	Subventions d'investissement reprise 2021	- €
	Subventions d'investissement 2022 FLPR	3 000 000,00 €
Total des recettes d'équipement		3 000 000,00 €
chapitre R 10	Dotations, fonds divers et réserves	- €
chapitre R 27	Autres immobilisations financières	- €
chapitre R 28	Amortissement des immobilisations	295 000,00 €
Total des recettes financières		295 000,00 €
Total des recettes réelles d'investissement		3 295 000,00 €
chapitre R 021	Virement de la section de fonctionnement	
chapitre R 040	Opé.d'ordre de transferts entre sections	- €
chapitre R 041	Opérations patrimoniales/Amortissements	- €
Total des recettes d'ordre d'investissement		- €
R001	Reprise anticipée du résultat *	122 277,06 €
Total des recettes d'investissement		3 417 277,06 €

FONCTIONNEMENT		TOTAL
DEPENSES D'EXPLOITATION		
chapitre D 011	Charges à caractère général	4 069 276 €
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 936 467 €
chapitre D 014	Atténuations de produits	- €
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	4 000 €
Total des dépenses de gestion des services		6 009 743 €
chapitre D 66	Charges financières	- €
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	- €
chapitre D 68	Dotations aux amortissements	
chapitre D 69	Impôts sur bénéfices et assimilés	- €
chapitre D 022	Dépenses imprévues	25 000 €
Total des dépenses réelles d'exploitation		25 000 €
chapitre D 023	Virement à la section d'investissement	- €
chapitre D 042	Opé d'ordre de transferts entre sections	295 000 €
chapitre D 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct	- €
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		295 000 €
Total des dépenses d'exploitation		6 329 743 €
RECETTES D'EXPLOITATION		
chapitre R 013	Atténuations de charges	- €
chapitre R 70	Ventes produits fabriqués, prestations	- €
chapitre R 73	Produits issus de la fiscalité	- €
chapitre R 74	Subventions d'exploitation	5 636 500 €
chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	- €
Total des recettes de gestion des services		5 636 500 €
chapitre R 76	Produits financiers	- €
chapitre R 77	Produits exceptionnels	- €
chapitre R 78	Reprises sur provisions et dépréciations	- €
Total des recettes réelles d'exploitation		- €
chapitre R 042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	147 500 €
chapitre R 043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect de fonct	- €
Total des recettes d'ordre d'exploitation		147 500 €
R002	Reprise anticipée du résultat *	545 743 €
Total des recettes d'exploitation		6 329 743 €

Après en avoir valablement délibéré, le Conseil d'administration :

- Adopte le budget primitif 2022 de l'EPCC, équilibré en dépenses et recettes, y compris les restes à réaliser 2021 comme suit :

BP 2022

EXPLOITATION

		DÉPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CRÉDITS D'EXPLOITATION VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	6 329 743,05 €	5 784 000,00 €
+		+	+
R E P O R T S	RESTES À RÉALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	2 482 347,71 €	
	002 RÉSULTAT D'EXPLOITATION REPORTÉ		3 028 090,76 €
=			
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		8 812 090,76 €	8 812 090,76 €

INVESTISSEMENT

		DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET (Y COMPRIS LE COMPTE 1068)	3 417 277,06 €	3 295 000,00 €
+		+	+
R E P O R T S	RESTES À RÉALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	1 918 720,38 €	
	001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ		2 040 997,44 €
=			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		5 335 997,44 €	5 335 997,44 €

14 148 088,20 € 14 148 088,20 €

Votants : 20

Abstention : 1

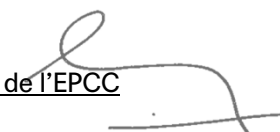
Contre : 0

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le 1^{er} mars 2022

Fait à Clichy-sous-Bois le 1^{er} mars 2022

Le Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

Thierry TUOT



DELIBERATION ATELIERS MÉDICIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 1^{er} mars 2022

Le premier mars deux mille vingt-deux, à huit heures trente, le Conseil d'administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué s'est tenu aux Ateliers Médicis, 4 allée Françoise Nguyen à Clichy-sous-Bois, sous la Présidence de Monsieur Thierry TUOT.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

L'État

Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles, Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France, *en visioconférence* ;

Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture, représenté par Monsieur Bertrand MUNIN, Sous-Directeur de la diffusion artistique et des publics, ministère de la Culture, *en visioconférence* ;

Monsieur Christopher MILES, Directeur général de la création artistique, ministère de la Culture, représenté par Monsieur Nicolas VERGNEAU, Inspecteur de la création artistique, ministère de la Culture, *en visioconférence* ;

Conseil Régional d'Île-de-France

Madame Anne-Louise MESADIEU, Conseillère régionale d'Île-de-France Présidente de la commission culture, *en visioconférence* ;

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Monsieur Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, *en visioconférence* ;

Métropole du Grand Paris

Madame Jacqueline BELHOMME, Conseillère métropolitaine déléguée à la Culture et au Patrimoine, suppléante de Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, *en visioconférence* ;

L'EPT Grand Paris-Grand Est

Monsieur Rolin CRANOLY, 2^e Vice-président en charge de la politique de la ville, de l'habitat et du rayonnement culturel, *en visioconférence* ;

Ville de Montfermeil

Monsieur Serge CADIO, adjoint au Maire en charge des Politiques éducatives et culturelles, suppléant de Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil ;

Centre national d'art et de culture Georges Pompidou

Monsieur Laurent LEBON, Président du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou, représenté par Madame Charlotte BRUYERRE, Directrice générale adjointe du Centre Pompidou, *en visioconférence* ;

Personnalités qualifiées

Madame Émilie DELORME, *en visioconférence* ;

Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC, *en visioconférence* ;

Madame Valérie SENGHOR, *en visioconférence* ;
Monsieur Thierry TUOT, Président du Conseil d'administration, *en visioconférence* ;

Représentants du personnel

Monsieur Faisal DAALOUL ;
Monsieur Frank GRIMAUD ;

ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

L'État

Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de Région, Préfet de Paris, Région Île-de-France, pouvoir à Laurent ROTURIER, Directeur Régional des Affaires culturelles, Direction Régionale des Affaires culturelles d'Île-de-France ;

Madame Isabelle PANTÈBRE, Préfète à l'égalité des chances de Seine-Saint-Denis, pouvoir à Thierry TUOT, Président du Conseil d'administration ;

Ville de Paris

Monsieur Florian SITBON, Conseiller de Paris, pouvoir à Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC ;

Ville de Clichy-sous-Bois

Monsieur Olivier KLEIN, Maire, pouvoir à Jacqueline BELHOMME, Conseillère Métropolitaine déléguée à la Culture et au Patrimoine, suppléante du Président de la Métropole du Grand Paris ;

Académie de France à Rome – Villa Médicis

Monsieur Sam STOURDZE, Directeur de l'Académie de France à Rome – Villa Médicis, pouvoir à Charlotte BRUYERRE, Directrice générale adjointe du Centre Pompidou ;

Personnalités qualifiées

Madame Eugénie LEFEBVRE, pouvoir à Madame Valérie SENGHOR ;

Était également excusé Monsieur Daniel AUVERLOT, Recteur, Académie de Créteil, représenté par Jean-Jacques PAYSANT, Délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, Académie de Créteil ;

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Monsieur Lionel RENAUD, Chargé de mission Culture, Education, Langue et Intégration au cabinet de Madame Isabelle PANTÈBRE, Préfète déléguée à l'égalité des chances ;

Madame Séverine MAGRY, cheffe du département musique et danse de la DRAC d'Île-de-France ;

Madame Virginia GOLTMAN RIKOW, Cheffe du bureau des pratiques culturelles, ministère de la Culture ;

Monsieur François DEMAS, Conseiller culture au cabinet de Madame Valérie PECRESSE, Présidente de la Région d'Île-de-France ;

Monsieur Alpar OK, Chef du service Éducation artistique et culturelle et jeune création, Conseil Régional d'Île-de-France ;

Monsieur David RAYNAL, Directeur de la culture, du patrimoine, du sport et des loisirs au Conseil départemental de Seine-Saint-Denis ;

Madame Marine LAMBERT, Conseillère technique droits des femmes, lutte contre les discriminations, culture et Plume au Conseil départemental de Seine-Saint-Denis ;

Monsieur François ARLANDIS, Chargé de mission, Direction de l'attractivité, du développement de l'économie et du numérique, Métropole du Grand Paris ;

Monsieur Simon VANACKERE, Sous-directeur de la création artistique, Ville de Paris ;

Madame Graziella JACCOD, Directrice générale adjointe, Ville de Montfermeil ;

Monsieur Alain PRESTI, Inspecteur divisionnaire du Service de gestion comptable du Raincy.

Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Madame Cathy BOUVARD, Monsieur Renan BENYAMINA, Madame Juliette CALORI.

- Pouvoirs : 6
- Votants : 21

La séance est ouverte à huit heures trente par le Président du Conseil d'administration, Monsieur Thierry TUOT. Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Tableau des emplois

Délibération n° **2022-03-151** du 1^{er} mars 2022 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis,

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements Publics de Coopération Culturelle ;

Vu l'arrêté n° 2015342-0024 du 8 décembre 2015 du Préfet de Région Ile-de-France portant création de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » ;

Vu l'arrêté n° 2017-02-24-007 du 24 février 2017 du Préfet de la Région Ile-de-France portant modification de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » en « Ateliers Médicis » ;

Vu l'article 10 des statuts de l'EPCC, relatif aux attributions du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration de l'EPCC est seul habilité à modifier les postes d'emploi permanent ;

Vu la délibération n° 2015-12-04 du 22 décembre 2015, relative à la création des postes d'emploi permanents nécessaires à l'activité de l'EPCC ;

Vu la délibération n° 2016-05-17 du 26 mai 2016 du Conseil d'Administration de l'EPCC « Médicis-Clichy-Montfermeil », relative à la modification d'emplois permanents de l'EPCC ;

Vu la délibération n° 2016-11-23 du 4 novembre 2016 du Conseil d'Administration de l'EPCC « Médicis-Clichy-Montfermeil », relative à la modification d'emplois permanents de l'EPCC ;

Vu la délibération n° 2017-02-32 du 7 février 2017 du Conseil d'Administration de l'EPCC « Médicis-Clichy-Montfermeil », relative à la création et à la modification des postes d'emploi permanents nécessaires à l'activité de l'EPCC ;

Vu la délibération n° 2018-03-59 du Conseil d'Administration de l'EPCC « Ateliers Médicis », relative à la création et à la modification des postes d'emploi permanents nécessaires à l'activité de l'EPCC ;

Vu la délibération n° 2019-03-78 du 11 mars 2019 du Conseil d'Administration de l'EPCC « Ateliers Médicis », relative à la création et à la modification des postes d'emploi permanents nécessaires à l'activité de l'EPCC ;

Vu la délibération n° 2019-06-82 du 13 juin 2019 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis, relative au tableau des emplois ;

Vu la proposition de nouveau tableau des effectifs,

L'équipe permanente des Ateliers Médicis est aujourd'hui globalement consolidée. Toutefois, avec le départ récent de la responsable production, il est nécessaire d'adapter l'organisation particulière de ce pôle. D'autres modifications non substantielles du tableau des emplois (changements d'intitulés) sont également proposées, dans la limite du cadre posé par l'organigramme et le budget adoptés en conseil.

TABLEAU DES EMPLOIS – 01 janvier 2022					
Poste	Statut	Temps de travail	Nombre de postes	Vote	Ancienne dénomination
Directrice	CDD de droit public Cadre	Temps complet	1	hors tableau des effectifs	
Directeur délégué	CDI Cadre	Temps complet	1		
Administratrice	CDI Cadre	Temps complet	1		
Administrateur.rice adjoint.e	CDI Cadre	Temps complet	1		
Directeur du développement social et culturel	CDI Cadre	Temps complet	1	Modification -	Directeur technique
Conseiller arts visuels et prospective	CDI Cadre	Temps complet	1		
Responsable Production	CDI Cadre	Temps complet	1		
Responsable de l'action culturelle et développement des publics	CDI Cadre	Temps complet	1		
Responsable de la communication	CDI Cadre	Temps complet	1	Modification -	Responsable du Pôle Communication et Concertation territoriale
Responsable de la technique	CDI Cadre	Temps complet	1	Modification -	Régisseur général
Responsable de la production du programme CEC	CDI Cadre	Temps complet	1	Modification -	Chargé de production
Chargé de mission auprès de la Direction	CDI Non cadre	Temps complet	1	Modification -	Assistante de Direction
Chargé de production	CDI Non cadre	Temps complet	1	Modification -	Régisseur principal
Chargé de production	CDI Non cadre	Temps complet	1		
Chargé de production	CDI Non cadre	Temps complet	1		
Chargé de production	CDI Non cadre	Temps complet	1		
Chargé de production	CDI Non cadre	Temps complet	1		
Chargé d'action culturelle et développement des publics	CDI Non cadre	Temps complet	1		
Chargé d'action culturelle et développement des publics	CDI Non cadre	Temps complet	1		
Chargé d'action culturelle et développement des publics	CDI Non cadre	Temps complet	1		
Coordinateur des actions et relation au territoire	CDI Cadre	Temps complet	1	Modification -	Coordinateur des actions
Chargé d'accueil	CDI Non cadre	Temps complet	1		
Comptable	CDI Non cadre	Temps complet	1		
Chargé.e d'administration et de ressources humaines	CDI Non cadre	Temps complet	1		
Chargé de communication	CDI Non cadre	Temps complet	1		
Chargé de communication	CDI Non cadre	Temps complet	1	Modification -	Webmaster - Chargé de communication

Après en avoir valablement délibéré, le Conseil d'administration adopte le tableau des emplois tel que présenté ci-dessus.

Votants : 21

Abstention : 1

Contre : 0

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le 1^{er} mars 2022

Fait à Clichy-sous-Bois le 1^{er} mars 2022

Le Président du Conseil d'Administration de l'EPCC, Thierry TUOT

